

**ISEP EDOUARD BRANLY**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 août 2023)**

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 août 2023)

Aux Membres  
**ISEP EDOUARD BRANLY**  
28, rue Notre Dame des Champs  
75006 PARIS

Mesdames, Messieurs,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ISEP EDOUARD BRANLY relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

 TÉL. / 01 42 94 42 42

 3 rue d'Héliopolis  
75 017 Paris

 [pkf-arsilon.com](https://pkf-arsilon.com)

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France et Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris - SAS au capital de 16 901 253 €. Siège social : 3, rue d'Héliopolis - 75017 PARIS. RCS PARIS 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. SIRET 811 599 406 00410. Code APE 6920Z.

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes est une société membre de PKF International Limited, réseau de sociétés légalement indépendantes, et n'accepte aucune responsabilité ou engagement résultant d'actions ou absence d'actions d'un membre individuel ou d'une société correspondante ou de plusieurs sociétés.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 décembre 2023

Le commissaire aux comptes  
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Signé électroniquement le 14/12/2023 par  
Didier Arias



Didier Arias

ACTIF	Exercice du 01/09/22 au 31/08/23			du 01/09/21 au 31/08/22	PASSIF	Exercice du 01/09/22 au 31/08/23	du 01/09/21 au 31/08/22
	Brut	Amort & prov	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>							
<b>Immobilisations incorporelles</b>					<b>Fonds propres / Fonds associatifs</b>		
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	0,00	0,00	0,00	0,00	Réserves	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00	Réserves pour projet de l'entité	23 211 000,00	20 166 000,00
					Réserve Bourses ISEP	381 363,72	306 666,91
					Autres		
<b>Immobilisations corporelles</b>					Report à nouveau	2 274 669,54	2 525 717,29
Terrains, Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	Résultat de l'exercice	3 281 660,68	2 868 649,06
Équipements techniques	2 323 856,01	2 078 169,01	245 687,00	161 658,74	Fonds propres consommables	0,00	0,00
Aménagements des locaux	515 003,88	470 047,54	44 956,34	80 152,63	Subventions d'investissement	0,00	0,00
Matériel roulant	15 407,65	11 709,81	3 697,84	6 779,37	Provisions réglementées	0,00	0,00
Mobilier matériels bureau	427 865,40	352 046,52	75 818,88	55 078,56	Autres fonds associatifs	0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>TOTAL I</b>	<b>29 148 693,94</b>	<b>25 867 033,26</b>
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>					<b>Fonds reportés et dédiés</b>		
	0,00	0,00	0,00	0,00	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00
					Fonds dédiés	0,00	0,00
<b>Immobilisations financières</b>					<b>TOTAL II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de participation S.C.I.	1 044 260,52	348 086,83	696 173,69	745 900,38			
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00			
Prêt 1% logement au personnel	266 344,00	0,00	266 344,00	255 592,00	<b>Provisions</b>		
Autres prêts et dépôts cautionnements	31 683,88	0,00	31 683,88	16 630,00	Provisions pour risques	171 746,00	236 871,00
					Provisions pour charges	311 249,00	278 335,00
<b>TOTAL I</b>	<b>4 624 421,34</b>	<b>3 260 059,71</b>	<b>1 364 361,63</b>	<b>1 321 791,68</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>482 995,00</b>	<b>515 206,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>Fonds dédiés</b>		
Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	- sur subventions de fonctionnement	0,00	0,00
Acomptes aux fournisseurs	9 764,20	0,00	9 764,20	5 730,00	- sur autres ressources	33 211,79	41 270,49
Créances					<b>TOTAL III Bis</b>	<b>33 211,79</b>	<b>41 270,49</b>
Clients et comptes rattachés	1 802 700,43	685 226,74	1 117 473,69	1 805 414,49	<b>Dettes à court terme</b>		
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00	Emprunts et dettes financières diverses	112 049,00	111 329,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	Fournisseurs et comptes rattachés	608 884,30	951 603,37
Autres créances	822 602,97	0,00	822 602,97	506 787,96	Elèves - Avances et acomptes reçus	2 940 403,00	3 079 938,05
Fonds placement projet de l'entité	25 205 643,37	0,00	25 205 643,37	2 958 400,00	Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
Disponibilités	6 710 827,33	0,00	6 710 827,33	26 095 927,16	Dettes fiscales et sociales	1 474 656,22	1 376 411,26
					Autres dettes	374 206,07	474 380,88
<b>TOTAL II</b>	<b>34 551 538,30</b>	<b>685 226,74</b>	<b>33 866 311,56</b>	<b>31 372 259,61</b>	<b>TOTAL IV</b>	<b>5 510 198,59</b>	<b>5 993 662,56</b>
<b>Comptes de régularisation</b>					<b>Comptes de régularisation</b>		
Charges constatées d'avance	287 101,92	0,00	287 101,92	230 358,47	Produits constatés d'avance	342 675,79	507 237,45
<b>TOTAL III</b>	<b>287 101,92</b>	<b>0,00</b>	<b>287 101,92</b>	<b>230 358,47</b>	<b>TOTAL V</b>	<b>342 675,79</b>	<b>507 237,45</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>39 463 061,56</b>	<b>3 945 286,45</b>	<b>35 517 775,11</b>	<b>32 924 409,76</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>35 517 775,11</b>	<b>32 924 409,76</b>

	2022/2023	2021/2022
<b>Produits d'exploitation</b>		
· Cotisations	180,00	210,00
· Ventes de biens et services		
Produits des scolarités et assimilés	10 233 690,06	10 485 428,21
Réductions sur scolarités	-5 575,80	-137 283,40
Droits de concours	18 624,20	22 280,80
Prestations de service	204 056,79	321 054,97
· Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subvention d'exploitation	1 217 863,91	1 353 494,80
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	9 400,00	2 000,00
Mécénats	50 000,00	20 000,00
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	148 149,92	31 282,94
· Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges	269 150,35	345 938,33
Utilisations des fonds dédiés	41 270,49	53 053,70
· Autres produits	4 041 790,98	3 043 443,09
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>16 228 600,90</b>	<b>15 540 903,44</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
· Achats de marchandises		
Achats de fournitures diverses	974 880,33	866 093,68
· Variation de stock		
· Autres achats et charges externes		
Achats de services extérieurs	1 665 378,72	1 730 646,56
Autres services extérieurs	2 248 593,08	3 350 939,42
· Aides financières		
· Impôts, taxes et versements assimilés	321 321,70	273 896,10
· Salaires et traitements	4 835 104,09	4 612 318,08
· Charges sociales	2 113 322,14	2 005 166,84
· Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Amortissements immobilisations	213 903,38	251 912,79
· Dotations aux provisions		
Provisions sur actif circulant	477 260,01	233 973,39
Provisions pour risques et charges	32 914,00	0,00
· Reports en fonds dédiés	33 211,79	41 270,49
· Autres charges		
Aides financières	372 134,21	126 661,97
Autres charges	120 288,25	94 271,79
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>13 408 311,70</b>	<b>13 587 151,11</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 820 289,20</b>	<b>1 953 752,33</b>
<b>Produits et charges financières</b>		
Produits financiers	318 157,54	630 744,20
Charges financières/ Escomptes accordés	79 120,00	86 275,00
Dotations provisions immobilisations financières	49 726,69	49 726,69
<b>Résultat financier</b>	<b>189 310,85</b>	<b>494 742,51</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>3 009 600,05</b>	<b>2 448 494,84</b>
Produits exceptionnels	49 621,76	34 327,19
Charges exceptionnelles	12 185,80	4 337,97
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>37 435,96</b>	<b>29 989,22</b>
Impôts sur les bénéfices	-234 624,67	-390 165,00
<b>Total des produits</b>	<b>16 596 380,20</b>	<b>16 205 974,83</b>
<b>Total des charges</b>	<b>13 314 719,52</b>	<b>13 337 325,77</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>3 281 660,68</b>	<b>2 868 649,06</b>
<b>Contributions Volontaires en Nature</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature	11 654,00	
Bénévolat	2 367,44	1 303,68
<b>TOTAL</b>	<b>14 021,44</b>	<b>1 303,68</b>
<b>Charges des Contributions Volontaires en Nature</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	14 021,44	1303,68
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>14 021,44</b>	<b>1 303,68</b>

## Association Isep-Edouard Branly

Siège Social : 28, rue Notre-Dame-des-Champs - 75006 PARIS

-----

### ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 août 2023, dont le total est **35 517 775,11 €** et dont l'excédent ressort à **3 281 660,68 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du :

**1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023**

\*  
\* \*

## **SOMMAIRE DE L'ANNEXE**

### **I RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

1. Vocation de l'Isep
2. Faits caractéristiques de l'exercice
3. Événements postérieurs à la clôture
4. Règles et méthodes comptables

### **II INFORMATIONS CONCERNANT LES POSTES D'ACTIF**

1. Immobilisations corporelles
2. Amortissements des immobilisations corporelles
3. Provisions pour dépréciation
4. Immobilisations financières et tableau des filiales et participations
5. Acomptes aux fournisseurs
6. Échéance des créances clients et comptes rattachés
7. Autres créances
8. Fonds placement projet de l'entité
9. Charges constatées d'avance

### **III INFORMATIONS CONCERNANT LES POSTES DE PASSIF**

1. Note sur la variation des fonds propres
2. Réserves pour le projet associatif et réserve Bourses « Excellence »
3. Provisions pour risques et charges
4. Fonds dédiés
5. Échéances des dettes
6. Fournisseurs et comptes rattachés
7. Dettes fiscales et sociales
8. Autres dettes
9. Produits constatés d'avance

### **IV INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPTE DE RÉSULTAT**

1. Ventilation des produits d'exploitation
2. Résultat financier
3. Résultat exceptionnel
4. Produits exceptionnels
5. Charges exceptionnelles
6. Informations sur l'activité fiscalisée
7. Effectif et rémunération des dirigeants

### **VI AUTRES ÉLÉMENTS**

1. Engagement hors bilan (reçu et donnée)
2. Honoraires de l'audit des comptes
3. Contributions volontaires en nature
4. Informations sur les transactions avec contreparties

## I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 1. – Vocation de l'Isep

L'Association dite « Association Edouard Branly », fondée le 25 juin 1955, et désormais appelée « Association Isep-Edouard Branly », a pour but, dans le cadre de l'Institut Catholique de Paris, la gestion d'un établissement d'enseignement supérieur, l'Institut Supérieur d'Electronique de Paris (en abrégé « Isep ») et la gestion, ou la participation à la gestion, de tout organismes existants ou à créer, destinés, dans le domaine de l'Electronique et des disciplines qui s'y rattachent,

1) à former des Ingénieurs et des Techniciens, qu'il s'agisse de formation technique ou de formation générale, de formation initiale ou de formation continue ;

2) à organiser des concours ou examens ;

3) à effectuer toutes activités de recherche, de développement, de transfert de technologies ou de fourniture de services permettant en particulier d'assurer les contacts indispensables entre enseignants, élèves, anciens élèves et entreprises ;

4) à apporter à l'Institut Catholique de Paris, ou à tout autre organisme, sa compétence dans son domaine d'activité.

5) à éditer toutes publications ou tous supports visuels ou audiovisuels relatifs aux activités sus visées.

### 2. – Faits caractéristiques de l'exercice

- **Ouverture du premier Bachelor de l'Isep** : En partenariat avec le campus La Salle-Saint Nicolas, un nouveau cycle de formation en trois ans a été créé à l'Isep, le Bachelor Informatique et Projets Numériques (IPN). L'une des particularités de ce programme donne aux élèves une première année avec le statut d'étudiant puis un passage vers l'alternance en entreprise pour les deux années suivantes.

- **Partenariat avec le CFA Afia** : Pour développer son apprentissage, l'Isep a signé une convention partenariale en juin 2022 pour 3 ans avec le CFA Afia. Ce dernier a géré sur cet exercice 2022/2023, le suivi administratif et financier de 81 nouveaux apprentis. Il sera dorénavant le principal partenaire pour accompagner sereinement la demande croissante de l'apprentissage à l'Isep.

- **Mise en place de la plateforme SOLTÉA**: Dans le cadre de la réforme de la taxe d'apprentissage, la Caisse des Dépôts a établi un nouveau calendrier de reversement de la taxe d'apprentissage payées par les entreprises. L'échéancier est composé du règlement de deux acomptes, l'un en août et l'autre en octobre et du versement du solde début décembre. Il sera suivi quinze jours plus tard d'un dernier virement relatif à la répartition réglementaire des fonds non répartis par les employeurs. Ces changements impliquent que le montant définitif de la collecte de la taxe d'apprentissage ne sera pas connu à la date de la clôture des comptes de l'Isep et qu'il y aura dorénavant un décalage sur l'exercice dans l'enregistrement du dernier versement.

### **3. Événements postérieurs à la clôture**

Aucun événement n'a été constaté après la clôture.

### **4. Règles et méthodes comptables**

#### **4.1. Règles comptables**

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31/08/2023 sont présentés conformément au règlement ANC n°2018-06 suivant les dispositions des articles 833-1 et 833-2 du plan comptable général relatives aux changements de méthodes comptables.

Les comptes sont établis dans le respect des principes de :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes,
- Prudence.

#### **4.2. Méthodes comptables**

##### Changement de méthodes comptables :

Les comptes annuels ne font état d'aucun changement et les méthodes comptables sont identiques à l'exercice précédent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **4.3. Méthodes d'évaluation**

##### **• Provision pour indemnités de départ en retraite (Indemnité de Fin de Carrière)**

Les indemnités de départ en retraite sont calculées d'après la Convention Collective de l'EPI (IDCC 2691) à laquelle l'Isep est affilié. Le calcul de la provision utilise la méthode rétrospective des unités de crédits projetées, elle retient comme base, le salaire en fin de carrière et les droits sont calculés au prorata de l'ancienneté finale.

L'indice du taux d'actualisation retenu est l'IAS 19.

Le taux des charges patronales dans le calcul des indemnités de fin de carrière est de 55,00 %.

Compte tenu des hypothèses actuarielles retenues, soit un taux d'actualisation de 3,67 %, le total de l'engagement des indemnités de fin de carrière au 31 août 2023 s'élève à **311 249 €**.

##### **• Valorisation et dépréciation des créances**

Le fait générateur de l'enregistrement des créances est le traitement des dossiers. L'évaluation des postes élèves et clients est appréciée au cas par cas, en fonction de l'antériorité de la créance.

- Les créances pour les élèves sont dépréciées à hauteur des sommes non encore réglées deux mois après la clôture des comptes, soit au 31 octobre 2023. Sur l'exercice 2022/2023, la provision pour créances douteuse s'élève à **329 470,66 €**.
- Pour les clients de la formation continue, suite aux retards de paiement constatés et pour tenir compte des éventuelles difficultés de la clientèle liées au contexte économique actuel, la totalité des créances dont les échéances sont supérieures à six mois a été entièrement provisionnée, soit **147 789,35 €** au 31/08/2023.

#### • **Provision sur titres de participation**

A chaque arrêté, la valeur d'acquisition des titres de participation figurant au bilan est comparée à la quote-part de situation nette du dernier exercice de l'entité, détenue par l'Isep. Si cette quote-part de situation nette est inférieure à la valeur comptable des titres, une provision pour dépréciation est constatée à due concurrence.

Par dérogation pour les titres de la SCI Champs Montparnasse propriétaire du bâtiment du siège social de l'Isep, compte-tenu des contraintes inhérentes au bail emphytéotique arrivant à échéance en 2037, il a été décidé à partir de l'exercice 2016/2017 de dévaluer les titres à hauteur de 49 726,69 € sur vingt ans pour arriver à terme à une valeur nulle.

#### • **Valeurs mobilières de placement**

Les plus ou moins-values réalisées sont calculées selon la méthode du coût moyen pondéré pour les sicav monétaires. Lorsqu'il y a une moins-value latente, une provision pour dépréciation est enregistrée. Par dérogation aux dispositions du règlement ANC-2018-06, les produits financiers relatifs aux comptes à terme ou de titres ne sont comptabilisés qu'aux débloqués des placements.

#### • **Méthode de calcul des amortissements**

Les amortissements sont calculés selon les méthodes suivantes :

- Matériel d'équipement sur 3 ans - dégressif : 50% la 1<sup>ère</sup> année,  
25% les 2 années suivantes.
- Mobilier de bureau, matériel roulant sur 5 ans - 20% linéaire.
- Agencement des locaux sur 10 ans – 10% linéaire.

#### • **Subvention Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche**

La subvention du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est accordée pour l'année civile. Il convient donc de l'enregistrer au prorata du nombre de mois relatifs à l'exercice. Pour l'exercice 2022/2023, la subvention a été comptabilisée pour **845 000,00€**. Le montant a été déterminé comme suit :

4/12 de 845 000 € (Subvention 2022)

8/12 de 845 000 € (Subvention 2023)

## II - INFORMATIONS CONCERNANT LES POSTES D'ACTIF

### 1. Immobilisations corporelles

Les actifs immobilisés sont évalués au coût historique.

Les mouvements constatés sur les immobilisations corporelles pendant l'exercice sont résumés dans le tableau ci-après :

	Montants au 31/08/22	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Montants au 31/08/23
<b>Équipement informatique et électronique</b>	2 234 282,68 €	231 336,12 €	-141 762,79 €	2 323 856,01 €
<b>Agencements des locaux</b>	515 003,88 €	-	-	515 003,88 €
<b>Matériels de transport</b>	15 407,65 €	-	-	15 407,65 €
<b>Mobiliers</b>	378 807,38 €	49 058,02 €	-	427 865,40 €
<b>Total</b>	<b>3 143 501,59 €</b>	<b>280 394,14 €</b>	<b>- 141 762,79 €</b>	<b>3 282 132,94 €</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1999, les acquisitions de logiciels et licences, sont désormais comptabilisées en charges dans une subdivision du poste « achats non stockés de fournitures ».

Au cours de l'exercice les achats de logiciels et licences se sont élevés à **109 046 €**. A noter qu'un transfert vers le poste de location de logiciels va s'opérer sur les exercices à venir car la plupart des logiciels fonctionnement maintenant qu'en environnement dématérialisés avec la facturation des accès pour un temps défini.

### 2. Amortissements des immobilisations corporelles

Les amortissements constatés pendant l'exercice sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Montants au 31/08/22	Dotations (+)	Reprises (-)	Montants au 31/08/23
<b>Équipements informatique et électronique</b>	2 072 623,94 €	147 307,86 €	-141 762,79 €	2 078 169,01 €
<b>Agencements des locaux</b>	434 851,25 €	35 196,29 €	-	470 047,54 €
<b>Matériels de transport</b>	8 628,28 €	3 081,53 €	-	11 709,81 €
<b>Mobiliers</b>	323 728,82 €	28 317,70 €	-	352 046,52 €
<b>Total</b>	<b>2 839 832,29 €</b>	<b>213 903,38 €</b>	<b>- 141 762,79 €</b>	<b>2 911 972,88 €</b>

### 3. Provisions pour dépréciation

	Montants au 31/08/22	Dotations (+)	Reprises (-)	Montants au 31/08/23
<b>Immobilisations Financières</b>	298 360,14 €	49 726,69 €	-	348 086,83 €
<b>Créances Élèves</b>	349 135,01 €	334 010,66 €	-193 129,02 €	490 016,65 €
<b>Créances Clients</b>	58 317,07 €	147 789,35 €	-10 896,33 €	195 210,09 €

### 4. Immobilisations financières et situation des filiales et participations

Les titres de participation s'élèvent en valeur brute à 1 044 260,52 € et correspondent au titre détenus dans la SCI Champs Montparnasse avec le détail des derniers flux :

Capital / Autres capitaux propres	% de détention	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires 2022	Résultat 2022	Volume 22-23 Encaissements / Règlements
1 280 556,50 € 40 807,67 €	81,55	696 173,69 €	314 346,72 €	19 766,13 €	17 155,00 € /314 346,72 €

### 5. Acomptes aux fournisseurs

	31/08/2023	31/08/2022
Avance trésorerie s/com. recrutement FESIC	2 300,00 €	2 500,00 €
Acomptes déplacements cars « coupure pédagogique »	3 330,00 €	3 230,00 €
Acomptes sur prestations de suivi psychologique élèves	2 310,00 €	-
Acompte de réservation hôtel pour le WEI	1 824,20 €	-
<b>Total</b>	<b>9 764,20 €</b>	<b>5 730,00 €</b>

### 6. Échéance des créances clients et comptes rattachés

	Montant Brut Au 31/08/2023	Dont à un an au plus	Montant Brut Au 31/08/2022
Créances Clients	815 424,34 €	815 424,34 €	1 809 443,89 €
Créances Élèves	-9 443,00 €	-9 443,00 €	-53 157,73 €
Créances Douteuses Élèves	490 016,65 €	490 016,65 €	353 675,01 €
Créances Douteuses Clients	206 376,78 €	206 376,78 €	69 980,48 €
Créances Élèves Factures à Établir	18 870,00 €	18 870,00 €	-
Créances Clients Factures à Établir	281 455,66 €	281 455,66 €	32 924,92 €
<b>Total</b>	<b>1 802 700,43 €</b>	<b>1 802 700,43 €</b>	<b>2 212 866,57 €</b>

## 7. Autres créances

Les autres créances sont indiquées ci-dessous :

	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
Fournisseurs – Avoirs non reçus	680,16 €	-
Avance sur déplacements et missions	1 511,00 €	1 560,00 €
Organismes Sociaux – Indemnités à recevoir	51 975,14 €	25 035,69 €
État – Impôts sur les bénéficiaires (CIR à recevoir)	320 251,00 €	130 055,00 €
État – Crédit de TVA ou TVA à déduire et régulariser	1 658,35 €	7 260,93 €
État – TVA sur factures non parvenues	6 588,35 €	-
État – Produits à recevoir	213 500,67 €	260 110,00 €
Autres – Subventions Erasmus/AMIE à recevoir	7 500,00 €	5 400,00 €
ALUMNI Isep – Cotisations à régulariser	190,00 €	-
Produits à Recevoir	218 748,30 €	77 366,34 €
	<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>	<b>822 602,97 €</b>	<b>506 787,96 €</b>

- Détail des Produits à Recevoir :

	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
T.A. à recevoir de SOLTéA (d'entreprises en 2022)	187 843,99 €	384,00 €
Contrat Recherche 6G Brains - Financement à recevoir	15 136,81 €	54 060,07 €
TINUBU/HUAWEI/OUTSCALE – Financements thèses à recevoir	15 625,00 €	21 458,33 €
Divers ( <i>aide apprentis, rembt redevance audiovisuelle, ...</i> )	142,50 €	1 463,94 €
	<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>	<b>218 748,30 €</b>	<b>77 366,34 €</b>

## 8. Fonds placement projet de l'entité

Le portefeuille est composé de :

	<b>Montants au 31/08/2022</b>	<b>(+ / -) Value latente estimée</b>	<b>Montants au 31/08/2023</b>
SG – Contrat de capitalisation	1 990 000,00 €	- 13 185,52 €	2 237 243,37 €
SG – Compte-Titres EUROPE US QUALITE (1000 X 1 000 € : Échéance au 30/01/2027)	968 400,00 €	- 76 500,00 €	968 400,00 €
SG – Comptes à terme à 3,77 % (8 X 2 000 € : Échéance au 20/04/2024)	-	N/C	16 000 000,00 €
HSBC – Comptes à terme à 2,39 % (3 X 2 000 € : Échéance au 07/11/2023))	- €	N/C	6 000 000,00 €
	<hr/>		<hr/>
<b>Total</b>	<b>2 958 400,00 €</b>		<b>25 205 643,37 €</b>

Par dérogation aux dispositions du règlement ANC 2018-06, les +/- values relatifs aux contrats de capitalisation ne sont comptabilisées qu'à réception du relevé annuel de la situation.

## 9. Charges constatées d'avance

Synthèse par Poste :	31/08/2023	31/08/2022
Loyers ou locations de Bâtiments ou bureaux	86 504,65 €	85 445,56 €
Publicité, communications et prospection	31 108,81 €	39 392,72 €
Maintenance Matériels et Logiciels	88 281,84 €	63 769,65 €
Assurances	10 641,29 €	7 950,69 €
Documentations et inscriptions aux conférences	7 191,62 €	6 186,18 €
Loyers du matériels de reprographie	4 960,66 €	3 830,77 €
Voyages et déplacements	24 841,92 €	-
Autres	33 571,13 €	23 782,90 €
<b>Total</b>	<b>287 101,92 €</b>	<b>230 358,47 €</b>

## III – INFORMATIONS CONCERNANT LES POSTES DE PASSIF

### 1. Note sur la variation des fonds propres

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves projet de l'entité	20 166 000,00 €	3 045 000,00 €			23 211 000,00 €
Réserves	306 666,91 €	74 696,81 €			381 363,72 €
Report à nouveau	2 525 717,29 €	-251 047,75 €			2 274 669,54 €
Excédent ou déficit de l'exercice	2 868 649,06 €		3 281 660,68 €	-2 868 649,06 €	3 281 660,68 €
<b>Situation nette</b>	<b>25 867 033,26 €</b>	<b>2 868 649,06 €</b>	<b>3 281 660,68 €</b>	<b>-2 868 649,06 €</b>	<b>29 148 693,94 €</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
<b>TOTAL</b>	<b>25 867 033,26 €</b>	<b>2 868 649,06 €</b>	<b>3 281 660,68 €</b>	<b>-2 868 649,06 €</b>	<b>29 148 693,94 €</b>

## 2. Réserves pour projet de l'entité et réserve Bourses Isep

- A l'origine, les réserves pour projet de l'entité (projet associatif) ont été constituées afin de permettre à l'Isep de réaliser à terme les investissements immobiliers nécessaires à son fonctionnement et au développement de ses activités. Au 31 août 2023, il s'élève à **23 211 000,00 €**.

- Une réserve de 381 363,72 € prélevée sur les résultats des années passées a été constituée pour mettre en place des versements de bourses ou prix « Isep » nécessaire au soutien d'activités d'élèves relié à l'un des critères suivants : Mérite, social, mobilité ou financement de thèse et devra faire l'objet d'une convention avec l'élève.

## 3. Provisions pour risques et charges

Les mouvements intervenus sur les provisions pour risques et charges au cours de l'exercice sont résumés dans le tableau suivant :

	Montants au 31/08/22	Dotations	Reprises	Montants au 31/08/23
a) Provisions pour risques & charges	236 871,00 €	-	- 65 125,00 €	171 746,00 €
b) Provisions pour pensions (Retraite)	278 335,00 €	32 914,00 €	-	311 249,00 €
<b>Total</b>	<b>515 206,00 €</b>	<b>32 914,00 €</b>	<b>- 65 125,00 €</b>	<b>482 995,00 €</b>

a) Cette provision concerne deux dossiers prud'homaux qui demeurent toujours actifs à la date de cette clôture.

b) La dotation sur ce poste a été enregistrée pour tenir compte de la révision de la provision pour les indemnités de fin de carrière qui s'élève maintenant à 311 249 € et qui intègre dans son calcul les charges patronales.

## 4. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes :							
Fonds sur legs de Vernon	33 211,79 €					33 211,79 €	33 211,79 €
Fonds sur chaire "Numérique et Citoyenneté"	8 058,70 €		8 058,70 €				
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>	<b>41 270,49 €</b>		<b>8 058,70 €</b>			<b>33 211,79 €</b>	<b>33 211,79 €</b>

- **Fonds reportés sur legs de Vernon** : Depuis l'origine de ce legs qui est géré par l'Institut Catholique de Paris, l'Isep a perçu une petite partie des intérêts sur les fonds placés dans le seul but d'aider ses élèves qui poursuivent leurs études à l'étranger. Ils sont soutenus financièrement par le versement de bourse ou le remboursement de frais liés à l'achat de livres. Les intérêts perçus chaque année sont enregistrés dans un compte spécifique et le reliquat non utilisé est reporté sur l'année suivante. Il n'a pas été comptabilisé de produit financier lié à ce fonds pour l'année 2022.

- **Fonds dédiés sur chaire « Numérique et Citoyenneté » avec l'ICP** : S'appuyant sur leur histoire commune, forts de leur partenariat institutionnel et académique et croisant leurs compétences dans les domaines du numérique et des Humanités, l'Institut Catholique de Paris (ICP) et l'Isep s'investissent résolument dans les défis anthropologiques, éthiques, juridiques ou encore politiques soulevés par la révolution numérique. Par la création de la Chaire, les Parties manifestent leur volonté de réfléchir et d'agir pour évaluer en quoi le numérique peut être et peut demeurer un outil au service de l'être humain, et ainsi éviter sa mutation en un vecteur de l'éphémère ou de l'aliénation. En particulier, la Chaire se structure autour des dimensions complémentaires suivantes :

- La recherche,
- L'enseignement,
- La valorisations d'autres actions communes.

Pour soutenir le développement de cette chaire, une convention de partenariat a été signée avec la Fondation Anne de Gaulle. Un financement de 200 K€ réparti à 50 % entre l'ICP et l'Isep a été consenti sur une période de deux ans.

L'Isep a perçu le solde de 75 K€ sur l'exercice 2022/2023 et l'intégralité des fonds affectés à cette chaire ont été utilisés à la date de clôture. La principale dépense provient de l'imputation de la totalité du temps passé depuis l'origine des salariés permanents qui ont collaborés à cette chaire.

	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
Report sur fonds dédiés non utilisés au 31 août 2022	- 33 211,79 €	- 33 211,79 €
Engagements à réaliser au 31 août 2023	33 211,79 €	41 270,49 €

## 5. Échéances des dettes

	<u>Montant Brut</u> <u>Au</u> <u>31/08/2023</u>	<u>Dont à un an</u> <u>au plus</u>	<u>Entre un an</u> <u>et cinq ans</u>	<u>Montant Brut</u> <u>Au</u> <u>31/08/2022</u>
Emprunts et dettes financières diverses	1 12 049,00 €		1 12 049,00 €	1 11 329,00 €
Fournisseurs et Comptes Rattachés	608 884,30 €	608 884,30 €	-	951 603,37 €
Élèves - Avances et Acomptes Reçus	2 940 403,00 €	2 931 323,00 €	9 080,00 €	3 079 938,05 €
Dettes Fiscales et Sociales	1 474 656,22 €	1 474 656,22 €	-	1 376 411,26 €
Autres Dettes	374 206,07 €	374 206,07 €	-	474 380,88 €
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>	<b>5 510 198,59 €</b>	<b>5 389 069,59 €</b>	<b>121 129,00 €</b>	<b>5 993 662,56 €</b>

## 6. Fournisseurs et comptes rattachés

Au bilan, ce poste s'élève à **608 884,30 €**. Il se décompose du solde des factures fournisseurs non payées au 31/08/2023 pour 333 345,06 € ainsi que des factures non parvenues à cette même date pour 275 539,24 €.

## 7. Dettes fiscales et sociales

	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
Personnel – Rémunérations dues	-3 128,14 €	-1 813,52 €
Personnel – Salaires et charges à payer	274 594,98 €	222 238,00 €
Dettes & charges pour congés à payer	876 865,30 €	804 970,55 €
Cotisations URSSAF	145 906,00 €	144 603,00 €
Cotisations Pôle Emploi	14 048,00 €	13 361,00 €
Cotisations retraites & prévoyances	70 615,83 €	69 187,02 €
Cotisations régimes de retraite supplémentaire	7 498,74 €	8 425,71 €
Cotisations autres organismes	40 793,64 €	35 150,48 €
État – Prélèvement à la source	20 215,00 €	20 773,00 €
État – TVA à décaisser	-	1 040,00 €
État – TVA à payer sur encaissements	11 503,70 €	14 578,80 €
État – TVA sur factures à établir	-	1 560,00 €
État – Charges à payer	5 630,00 €	625,00 €
Taxe sur les salaires	9 079,00 €	41 183,60 €
Taxe d'apprentissage – Solde à verser	1 034,17 €	528,62 €
	<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>	<b>1 474 656,22 €</b>	<b>1 376 411,26 €</b>

## 8. Autres dettes

	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
Clients – Avances et acomptes reçus	24 579,34 €	25 766,54 €
Clients – Avoir à établir	6 900,00 €	10 440,00 €
Cotisations sécurité sociale étudiante	3 967,00 €	3 967,00 €
Contribution à la vie étudiante/campus (CVEC)	131 782,17 €	119 794,44 €
Subvention bourse ERASMUS	56 138,40 €	182 553,40 €
Conférences Hackathon organisées par l'Isep	5 275,70 €	5 275,70 €
ASTRIA – Aide au logement	32 827,74 €	32 293,83 €
Créditeurs, débiteurs divers (Alumni, ...)	4 420,00 €	-99,37 €
Charges à payer	108 315,72 €	94 389,34 €
	<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>	<b>374 206,07 €</b>	<b>474 380,88 €</b>

*Détail des Charges à Payer :*

	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
DRFIP – Prestations sur déchets non ménagers	934,60 €	890,13 €
STANISLAS – Charges patronales du personnel E.N.	18 679,60 €	11 530,81 €
Frais de déplacements/réceptions du personnel	6 686,22 €	12 248,34 €
Commissions sur recrutements élèves à verser	30 000,00 €	68 000,00 €
Frais d'accueil d'Universités à l'étranger	15 750,00 €	
Honoraires prestataire CIR	21 350,00 €	
Autres charges à payer	14 915,30 €	1 720,06 €
<b>Total</b>	<b>108 315,72 €</b>	<b>94 389,34 €</b>

### **9. Produits constatés d'avance**

	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
Stanford – Loyer du 01/09/N au 31/05/N+1	47 355,03 €	43 524,16 €
Stanford – Prestations info. du 01/09/N au 31/05/N+1	5 040,77 €	4 777,18 €
EURESCOM 6G BRAINS – Versement sur période à venir	-	129 744,17 €
INSERM – Solde subvention recherche 2021 à utiliser	4 441,00 €	4 951,00 €
Thèses Cifre – Versements sur période à venir	833,33 €	11 000,00 €
IMEC – Prestation recherche sur période à venir	2 439,00 €	9 756,10 €
État – Subvention MESR période 09-12/2023	281 666,66 €	281 666,66 €
Incubateur – Participations facturées sur période à venir	900,00 €	-
Formation Continue - Quote-part 22/23 sur MS MPDCP	-	21 818,18 €
<b>Total</b>	<b>342 675,79 €</b>	<b>507 237,45 €</b>

## **IV – INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPTE DE RÉSULTAT**

### **1. Ventilation des produits d'exploitation**

La ventilation des produits d'exploitation par nature de ressources en détail se présente comme suit :

	<b>31/08/2023</b>		<b>31/08/2022</b>
Cotisations	180,00 €	0,00 %	210,00 €
Produits des scolarités et assimilés *	10 233 690,06 €	63,06 %	10 485 428,21 €
Réductions sur scolarités	- 5 575,80 €	-0,03 %	- 137 283,40 €
Droits de concours	18 624,20 €	0,11 %	22 280,80 €
Prestations de service	204 056,79 €	1,26 %	321 054,97 €
Concours publics et subvention d'exploitation	1 217 863,91 €	7,50 %	1 353 494,80 €
Dons manuels	9 400,00 €	0,06 %	2 000,00 €
Mécénats	50 000,00 €	0,31 %	20 000,00 €
Contributions financières	148 149,92 €	0,91 %	31 282,94 €
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges	269 150,35 €	1,66 %	345 938,33 €
Utilisations des fonds dédiés	41 270,49 €	0,25 %	53 053,70 €
Autres produits	4 041 790,98	24,91 %	3 043 443,09
<b>Total</b>	<b>16 228 600,90 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>15 540 903,44 €</b>

\*Afin de rendre attractif le paiement intégral des scolarités dès la rentrée scolaire, un escompte a été accordé : soit par exemple 71 € pour un étudiant en classe préparatoire, 166 € pour le cycle intégré international ou 186 € pour un élève ingénieur. Soit un total de 79 120 € comptabilisés dans le poste charges financières.

## **2. Résultat financier**

	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
Produits financiers	318 157,54 €	630 744,20 €
Charges financières	-79 120,00 €	-86 275,00 €
Dotat° provisions immobilisations financières	-49 726,69 €	-49 726,69 €
<b>Total</b>	<b>189 310,85 €</b>	<b>494 742,51 €</b>

## **3. Résultat exceptionnel**

	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
Produits exceptionnels	49 621,76 €	34 327,19 €
Charges exceptionnelles	-12 185,80 €	-4 337,97 €
<b>Total</b>	<b>37 435,96 €</b>	<b>29 989,22 €</b>

## **4. Produits exceptionnels**

	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
Produits exceptionnels sur l'exercice	318,00 €	-
Produits de démission sur scolarité	12 838,00 €	11 322,40 €
Produits sur scolarités et dépôts logements antérieurs	35 461,40 €	13 260,00 €
Autres produits sur exercices antérieurs	1 004,36 €	4 763,83 €
Remboursement s/location photocopieur	-	4 980,96 €
<b>Total</b>	<b>49 621,76 €</b>	<b>34 327,19 €</b>

## **5. Charges exceptionnelles**

	<b>31/08/2023</b>	<b>31/08/2022</b>
Créances irrécouvrables : Frais de Scolarité	4 540,00 €	-
Logement d'urgence pour élève	-	680,48 €
Rappel de cotisations URSSAF sur période 2018/2019	-	-300,00 €
Reversement Région IDF solde projet recherche IDEAC	6 411,89 €	-
Régularisation différences sur remboursement d'I.J.S.S.	1 117,20 €	3 571,99 €
Divers	116,71 €	385,50 €
<b>Total</b>	<b>12 185,80 €</b>	<b>4 337,97 €</b>

## **6. Informations sur l'activité fiscalisée**

Les activités du secteur fiscalisé de l'isep sur cet exercice 2022/2023 sont extraites et détaillés dans le compte de résultat simplifié page suivante :

	31/08/2023	31/08/2022
<b>Produits d'exploitation</b>		
Prestations de formation continue	179 952,72	311 852,54
Autres prestations de services	24 104,07	9 202,43
Produits sur activités de recherche	184 587,50	259 046,53
Autres produits	85 635,38	55 932,37
Reprise sur provision sur clients douteux	10 896,33	13 900,00
Reprise provision pour risques	0,00	21 084,00
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>485 176,00</b>	<b>671 017,87</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats et charges externes	507 522,26	413 085,21
Impôts et taxes	150 348,16	89 735,32
Salaires et charges sociales	1 411 765,48	1 357 208,40
Autres charges	1,00	3,26
Dotations aux amortissements	27 471,63	28 427,97
Dotations aux dépréciations	155 556,35	47 917,07
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>2 252 664,88</b>	<b>1 936 377,23</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-1 767 488,88</b>	<b>-1 265 359,36</b>
<b>Produits et charges financières</b>		
Produits financiers	0,00	618 567,77
Charges financières	0,00	0,00
<b>Résultat financier</b>	<b>0,00</b>	<b>618 567,77</b>
Impôt sociétés	-273 641,67	-390 165,00
<b>Résultat courant</b>	<b>-1 493 847,21</b>	<b>-256 626,59</b>
Produits exceptionnels	5 170,00	4 980,96
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5 170,00</b>	<b>4 980,96</b>
<b>Total des produits</b>	<b>490 346,00</b>	<b>1 294 566,60</b>
<b>Total des charges</b>	<b>1 979 023,21</b>	<b>1 546 212,23</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>-1 488 677,21</b>	<b>-251 645,63</b>

Pour déterminer les flux de ces activités, des clés de répartition ont été utilisées. Elles sont basées en pourcentage du temps passé pour les charges liées aux salaires et sur les M<sup>2</sup> utilisés des bâtiments pour les autres dépenses. A partir de cette année une clé complémentaire a été appliquée pour transférer les charges des stagiaires du MS DCP en contrat d'apprentissage qui ne rentrent plus dans le secteur fiscalisé. Seuls les stagiaires en contrat de professionnalisation ou financement personnel sont inclus dans l'activité lucrative.

## **7. Effectif et rémunération des dirigeants**

L'effectif des permanents au 31 août 2023 est de 122 salariés dont 59 cadres.

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23/05/2006 fait obligation de mentionner, dans les états financiers, le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'association. A ce titre, la rémunération brute totale des trois cadres dirigeants salariés de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023 s'élève à 328 462 €.

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération et aucun avantage n'est attribué à ces personnes.

## **V – AUTRES ÉLÉMENTS**

### **1. Engagement hors bilan (reçu et donné)**

- Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2022 à reconduit l'autorisation de caution de l'Isep pour les étudiants étrangers logés en résidence pour un montant à hauteur de **270 000 €**.

- L'engagement des cautions reste à 241 460 € au 31/08/2023 et il est à noter qu'aucune défaillance n'est survenue à cette date.

- Il subsiste un solde de 208 268 € évalué au 10/12/2021 de fonds qui ont été versés puis placés par AXA pour assurer le versement futur de rentes dans le cadre d'un plan d'épargne retraite à prestations définies.

- L'Isep a signé un contrat avec l'Association Initiative Grandes Ecoles et Universités (IGEUE) d'apport avec droits de reprise en date du 12 mars 2018. Cette convention a pour objet d'apporter à l'IGEUE les fonds nécessaires pour que cette dernière puisse octroyer des prêts d'honneur à des créateurs d'activités ou d'entreprises. L'Isep bénéficie d'une somme au 31/12/2022 de 649 K€ assorti d'un droit de reprise, en cas de non renouvellement, dans un délai de six années à compter de la signature. D'autres cas comme la dénonciation du contrat ou la défaillance de l'IGEUE conduiront également à la restitution de l'apport. Un versement complémentaire de 80 K€ a été comptabilisé pour l'exercice 2022/2023.

### **2. Honoraires de l'audit des comptes**

Les honoraires provisionnés de la société PKF Arsilon qui figurent au compte de résultat pour cette année s'élèvent à 42 000 € TTC.

### **3. Contributions volontaires en nature**

Quatre actions de bénévolat ont été enregistrées cette année pour un montant global de 2 367,44 €. Elles correspondent à une conférence, un atelier CV et deux tutorats. Ces activités ont été évalués suivant le nombre d'heures effectuées en rapport au coût horaire chargé habituel pour ce type d'intervention. En complément, un mécénat de compétence sur 2021/2022 avec HeadMind Partners (Ex. Bejaflore) a été valorisé à hauteur de 11 654 € pour des cours et examens auprès de nos élèves.

### **4. Informations sur les transactions avec contreparties**

L'article 431-12 du nouveau règlement concernant les informations sur les transactions effectuées avec des tiers à des conditions particulières n'a pas eu à être appliqué. En effet, il n'a été constaté que des opérations courantes conclues à des conditions normales.